

## **Partenariat pour la Mise en Œuvre en Afrique de l’Ouest des Activités du Réseau ANSA-Afrique**

---

Revue des expériences en matière de gouvernance des ressources naturelles et des industries extractives

Cas de la Mauritanie

### **Le contexte législatif et institutionnel relatif à la gouvernance des ressources pétrolières en Mauritanie**

***M. Bâ Papa Amadou***

*Secrétaire Permanent du Comité National de l’Initiative  
sur la Transparence dans les Industries Extractives*

***BP 1823 Nouakchott – Mauritanie***

***Tél. +222 231 73 96 (tél. mobile) – FAX +222 525 42 99***

***+222 524 30 85 (bureau)***

***E-mail : [bpapaamadou@gmail.com](mailto:bpapaamadou@gmail.com), [bpapaamadou@yahoo.fr](mailto:bpapaamadou@yahoo.fr)***

**Mai/juin 2010**

## SOMMAIRE

### Liste des sigles et abréviations

### Résumé exécutif

<b>I.</b>	<b><u>Données contextuelles</u></b>	<b>2</b>
	I.1 Introduction au contexte du pays	5
	I.2 Le gouvernement	5
	I.3 Dépendance vis-à-vis des ressources et engagement de l'état dans l'extraction des ressources naturelles	8
	I.4 Législation.	9
<b>II.</b>	<b><u>Transparence</u></b>	<b>9</b>
	II.1 Le processus budgétaire	12
	II.2 Transparence des revenus	12
	II.3 Transparence des dépenses	12
	II.4 Accès aux informations	13
<b>III.</b>	<b><u>Responsabilité et participation</u></b>	<b>13</b>
	III.1 Espaces de participation	13
	III.2 Capacités et modes d'engagement de la société civile	14
<b>IV.</b>	<b><u>Profils organisationnels</u></b>	<b>14</b>
	IV.1 Organisation A	15
	IV.2 Organisation B	15
	IV.3 Organisation C etc.	15
<b>V.</b>	<b><u>Profils de la compagnie</u></b>	<b>16</b>
	V.1 Compagnie 1	16
	V.2 Compagnie 2	16
	V.3 Compagnie 3	16
<b>VI.</b>	<b><u>Environnement des affaires</u></b>	<b>17</b>
<b>VII.</b>	<b><u>Références</u></b>	<b>20</b>
•	Liste des sigles et abréviations	

AMDH : Association mauritanienne des droits de l'homme

AMFCF : Association mauritanienne des femmes chef de famille

BOARD : Conseil d'administration

CENI : Commission Electorale Nationale Indépendante

CMJD : Conseil militaire pour la justice et la démocratie

CNSRH : Comité national de suivi des revenus des hydrocarbures

CSLP : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

FNRH : Fonds national des revenus des hydrocarbures

FONADH : Forum National des Organisations de Défense des Droits de l'homme

JO : Journal Officiel

IGE : Inspection Générale d'Etat

ITIE/ EITI : Initiative sur la transparence des industries extractives

LMDH : Ligue Mauritanienne des droits de l'homme

OSC : Organisations de la Société civile

PCQVP : Publiez Ce Que Vous Payez

PIB : Produit intérieur brut

PPM : Parti du Peuple Mauritanien

PNBG : Programme national de bonne gouvernance

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RIM : République islamique de Mauritanie

SMH : Société Mauritanienne des hydrocarbures

SNIM : Société nationale industrielle et minière

UFD/ AC : Union des Forces Démocratiques/ Action pour le Changement

- ***Résumé exécutif***

Avec une population d'environ 3 millions d'habitants et une superficie de 1 30 000 700 km<sup>2</sup>, la Mauritanie a accédé à son autonomie interne depuis le 28 novembre 1960. Après 18 années d'exercice du pouvoir par les civils dans le cadre d'un parti unique (PPM), il y a eu une succession de régimes militaires fruit de coups d'Etat jusqu'à nos jours avec deux "transitions démocratiques" durant les périodes 2005/2007 et 2008/2009.

Même s'il est d'obédience civile, le régime actuel est dirigé par un Général ayant accédé au pouvoir suite à un putsch puis par des élections "libres et démocratiques" après un trimestre de transition durant laquelle l'intérim était assuré par le Président du Sénat conformément à la constitution en cas de vacance de pouvoir.

Economiquement, la Mauritanie est riche en ressources naturelles (fer, or, cuivre, hydrocarbures, ressources halieutiques, etc.) mais elle est paradoxalement paralysée par une pauvreté qui affecte depuis longtemps un mauritanien sur deux. Outre l'existence depuis plus d'une décennie d'un CSLP, les autorités mauritaniennes ont mis en place un cadre juridique et institutionnel ainsi que des mécanismes de gouvernance des ressources extractives (ITIE, FNRH, CNSRH, etc.).

Toutes les parties prenantes (Etat, compagnies extractives et OSC) sont associées à la mise en œuvre du processus de gestion des ressources extractives. Même s'il a connu des hauts et des bas, ce processus a tout de même permis à la Mauritanie de donner un exemple pertinent de gouvernance inclusive des ressources extractives.

Le présent document s'articule autour de cinq principales parties qui traiteront les questions ci-après :

- 1 *D'abord*, il y a la question relative à la mise en place et à la composition du Gouvernement ;
- 2 *Ensuite*, il sera question de la problématique non moins fondamentale de la transparence dans la gouvernance des ressources naturelles et des revenus desdites ressources;
- 3 *Puis*, notre intérêt sera porté au problème posé par la responsabilité et la participation des parties prenantes ;
- 4 *De même*, nous analyserons les profils de certains organisations et de quelques compagnies extractives ;
- 5 *Enfin*, ces différentes parties seront complétées par une autre qui sera consacrée aux références sur lesquelles nous nous sommes fondés pour élaborer ce document.

## I- Données contextuelles

### I.1 Introduction au contexte pays



Source : <http://www.jeuneafrique.com/pays/mauritanie/mauritanie.asp>

<i>Ressources principales</i>	<b>Fer, pêche, hydrocarbures</b>
<i>Production totale (ressources principales)</i>	<b>40% du PIB</b>
<i>Contribution de la production (de la ressource principale) dans le PIB (%)</i>	<b>15% du PIB</b>
<i>Contribution de la production (de la ressource principale) dans les exportations (%)</i>	<b>40%</b>
<i>Indice de développement humain</i>	<b>154 sur 189</b>
<i>Indice de perception de la corruption</i>	<b>2,5</b>
<i>Statut du module EITI/KIMBERLEY</i>	<b>EITI</b>
<i>Indice de budget ouvert (www.openbudgetindex.org)</i>	<i>La Mauritanie n'est pas encore partie prenante aux activités faites dans ce cadre</i>

| **Sources : divers (BCM, MAED, CMAP, etc.)**

### **Aperçu sur l'environnement social, politique et économique**

Indépendante depuis le 28 novembre 1960, la République Islamique de Mauritanie (RIM) compte une population d'environ 3 millions d'habitants répartis inégalement sur un vaste territoire de 1.030.700 km<sup>2</sup>, désertique à près de 90% de sa superficie. La population mauritanienne se caractérise par un pourcentage élevé de jeunes (les moins de 18 ans représentent 40% de la population) et de femmes représentant 52%.

La pauvreté affecte toutes les couches de la population et demeure préoccupante. On estime à 46,7% la part de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté (2010). Elle touche surtout la zone rurale aride qui regroupe plus de 57% des pauvres. Les conditions de dégradation économique et l'urbanisation accélérée sont à l'origine de grands mouvements migratoires caractérisés, au niveau national, par un exode rural massif vers les grandes villes notamment Nouakchott. Les cycles répétitifs de sécheresse ont provoqué d'importants mouvements de sédentarisation des nomades et l'émigration d'une bonne partie de la population à l'étranger. L'incidence de la pauvreté est plus forte chez les ménages féminins notamment à Nouakchott et dans les villes du centre-nord. En milieu urbain, la pauvreté se caractérise par un taux élevé de chômage et de sous-emploi.

La problématique de l'emploi en Mauritanie se caractérise d'une part, par la crise de l'emploi salarié, et d'autre part, par l'évolution rapide de la population active. Le taux de chômage estimé à 19,1% en 2001 continue de s'accroître ainsi que le nombre de jeunes demandeurs d'emploi (29.000 par an) alors que la capacité d'absorption du secteur moderne est estimée à 2000 emplois. Sur ce marché de l'emploi, les femmes souffrent d'une marginalisation par rapport aux hommes. Sur le plan du revenu, il convient de noter que le SMIG est passé de 4.312 à 21.000 ouguiyas (15 à 75 dollars US) depuis le 17 janvier 2005.

La Mauritanie se situe aujourd'hui au 152<sup>ème</sup> rang sur les 177 pays classés par le rapport mondial sur le développement humain 2005 avec un IDH de 0,477 (2003) et un Produit National Brut par habitant de l'ordre de 406 USD (2004).

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), cadre d'intervention des partenaires de la Mauritanie, dont l'objectif ultime est de ramener la proportion de la population vivant en

dessous du seuil de pauvreté de 46% en 2000 à 17% en 2015 a retenu : (a) le renforcement de la bonne gouvernance et (b) l'ancrage de la croissance économique dans la sphère des pauvres par la valorisation du potentiel de croissance et de productivité des pauvres comme deux des quatre axes fondamentaux de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ; adoptée en janvier 2001, il est en cours de révision.

### **Situation politique, économique et sociale**

Le contexte politique et socio-économique est marqué par le changement du 3 août 2005, qui place le pays dans une phase de transition vers l'instauration d'un Etat de Droit. La Mauritanie est considérée comme un pays dont le tissu politique, social et économique a le plus évolué depuis vingt ans. Depuis plus d'une décennie, le pays s'est engagé dans des politiques de réformes qui ont touché l'ensemble de la vie politique, économique et sociale.

Au plan politique, une démocratie pluraliste a été mise en place en 1991 avec l'adoption d'une constitution qui garantit les libertés fondamentales et la séparation des pouvoirs et qui institue le suffrage universel pour l'élection du Président de la République et des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale.

La période de transition actuelle a été notamment marquée par les journées nationales de concertation qui ont formulé des recommandations sur le processus de transition démocratique, la justice et la bonne gouvernance. Une commission électorale nationale indépendante (CENI) a été mise en place et le gouvernement a toujours sollicité l'appui du système des Nations Unies et d'autres bailleurs de fonds pour conduire le processus démocratique.

En matière de Gouvernance et des Droits de l'Homme, même si le 03 août a conduit à une suspension partielle des institutions démocratiques, il convient de signaler l'élection en 2001 de 11 députés issus de quatre partis d'opposition, augmentant ainsi le nombre de partis politiques représentés au parlement de 4 à 8. Cependant, le nombre de partis reconnus a connu une progression irrégulière : entre 2000 et 2002, deux partis ont été dissous (UFD et AC), deux autres ont été reconnus en 2003 (PMDE) et 2004 (SAWAB). Il convient également de noter l'adoption du Plan National d'Action en matière des Droits de l'Homme (PNADH), partie intégrante du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG).

Le contexte sociopolitique est également marqué par la participation active de représentants de la société civile constituée en Collectif (Cyber forum) depuis 2002, le FONADH et la Plateforme des Acteurs non Etatiques, pour la mise en œuvre efficace de programmes nationaux. Ces collectifs regroupent plus de 1000 ONGs opérationnelles enregistrées au Ministère de l'Intérieur sur environ 3000 ONGs reconnues. On notera aussi une presse plurielle avec près d'une vingtaine de titres sur plus de 500 journaux indépendants autorisés qui paraissent régulièrement.

Au plan économique et financier, le gouvernement a adopté des réformes destinées à rétablir les grands équilibres macro-économiques, relancer la croissance et lutter contre la pauvreté. Les stratégies adoptées reposent sur une libéralisation progressive de l'économie, l'accroissement de la participation du secteur privé à l'activité économique, le renforcement des capacités administratives et la valorisation des ressources humaines.

Malgré une croissance élevée (6,9% en 2004), la situation des finances publiques demeure difficile : taux d'inflation élevé (6,4% en 2004), déficit budgétaire, corruption et faible performance de l'économie nationale orientée vers l'exportation (produits miniers et de la pêche). Cependant, la Mauritanie dispose aujourd'hui, suite à la première découverte

pétrolière offshore le 13 mai 2001 et à la première concession d'exploitation pétrolière en janvier 2004, d'importants atouts pour faire face aux défis de la pauvreté. L'exploitation à partir de 2006 des réserves de pétrole, la rationalisation de la gestion des ressources des secteurs de la pêche et des mines et l'amélioration de la gouvernance économique, constituent de bonnes opportunités pour l'économie mauritanienne.

La réduction de la dette extérieure et l'engagement du gouvernement à renforcer les programmes visant à la promotion de l'emploi et à la réduction de la pauvreté dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) couvrant la période 2006-2009 accroît la confiance des partenaires au développement et des investisseurs.

Le contexte social est caractérisé par la précarité des conditions de vie des populations : la mortalité élevée, l'analphabétisme, le chômage, la précarité de l'habitat, l'accès limité à l'eau potable etc.). Les inégalités en termes de pauvreté sont considérables entre les milieux urbain et rural, entre les wilayas et en matière de genre. La croissance naturelle de la population est rapide et les flux migratoires internes et internationaux s'accroissent.

## 1.2 Gouvernement

La République Islamique de Mauritanie est une démocratie dirigée par un Président élu au suffrage universel. Le pouvoir exécutif est exercé par le gouvernement tandis que le pouvoir législatif est partagé entre le gouvernement et les deux chambres du parlement, l'Assemblée nationale et le Sénat.

Le gouvernement est organisé autour des ministères traditionnels, d'agences spéciales et de sociétés para-étatiques. Le ministre de l'intérieur est à la tête d'un système de gouverneurs régionaux et de préfets inspiré du système administratif local français. La Mauritanie est ainsi divisée en 13 régions (wilaya), y compris le district de la capitale, Nouakchott. Le gouvernement central jouit de larges prérogatives, mais depuis 1992, une série d'élections nationales et municipales ont entamé une certaine décentralisation.

Après le changement intervenu le 6 août 2008, un Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie (CMJD) ainsi qu'un Gouvernement de transition ont été mis en place jusqu'à l'élection présidentielle du 18 juillet 2009, sanctionnée par la victoire du général Mohamed Ould Abdel Aziz (52,47% des voix) confirmée par le Conseil constitutionnel. Un Gouvernement a, par la suite, été mis sur pied avec quelques changements mais la complexions actuelles est la suivante:

### Structure du gouvernement

Comme partout en Afrique, il y a toujours eu des rapports de force entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif, compromettant ainsi le principe sacro-saint de la séparation des pouvoirs. Dans tous les cas, en Mauritanie, une partie du pouvoir législatif (Assemblée nationale), que dirige l'un des leaders de l'opposition, arrive dans une certaine mesure à imposer un pouvoir de contrôle. Mais les mécanismes de contrôle manquent d'efficacité du fait que la séparation entre le législatif et l'exécutif n'est pas du tout nette, d'une part. De l'autre, en raison du flottement et de l'*ineffectivité* de la réglementation applicable au contrôle d'une manière générale, il n'est pas aisé d'avoir un contrôle efficace même si, par exemple, au niveau de l'Assemblée nationale il existe une Commission des Finances censée exercer un pouvoir de contrôle sur les revenus des ressources extractives.

Mieux encore, certaines institutions (Conseil constitutionnel, le Sénat, etc.) sont composées d'hommes d'obédiences différentes. Ce qui ne facilite pas toujours la tâche au pouvoir en place.

Supprimé : ¶

Il convient toutefois de signaler que dans les industries extractives – les hydrocarbures en particulier – un mécanisme inédit de contrôle a été mis en place avec l'institution d'un cadre juridique et institutionnel de gouvernance de ces ressources. C'est notamment le cas :

- De l'adhésion de la Mauritanie à l'ITIE
- De l'institution du FNRH
- De l'instauration du CNITIE
- De la mise en place d'un CNSRH

**Les ministères responsables des ressources naturelles sont :**

- le Ministère de l'Énergie & du Pétrole
- le Ministère des Mines & de l'Industrie
- Le Ministère des pêches
- Ministre Délégué chargé de l'Environnement et du Développement Durable

Chaque ministère dispose de prérogatives propres à son domaine. Ainsi le Ministère de l'Énergie et du Pétrole intervient dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'énergie et d'hydrocarbures. Le Ministère des mines et de l'industrie, conçoit et assure le suivi de l'exécution de la politique de l'Etat en matière industrielle et minière. Le Ministère des pêches ainsi que le ministre délégué chargé de l'environnement et du développement durable, font de même dans leurs domaines respectifs. Ce dernier qui est directement rattaché au Premier Ministre, est un ministre transversal qui s'occupe de la conception et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière environnementale et de développement durable. Dans le principe, les différents départements ministériels travaillent en parfaite harmonie mais il est assez souvent soulevé des conflits de compétence en raison du double emploi de certains départements ministériels et du manque de coordination au niveau du Premier Ministère. De même, le ministre délégué auprès du Premier Ministère chargé de l'environnement et du développement durable éprouve des difficultés de *connexion* réelle avec les autres départements ministériels. Il est également dommage de constater que le Directeur chargé de la protection de l'environnement et du Développement Durable ne soit pas associé à une rencontre internationale sur l'environnement tandis que d'autres qui ne sont pas du ministère y étaient. De telles situations sont non seulement vecteur de frustration mais aussi et surtout accentuent certains conflits qui risquent de paralyser le fonctionnement normal de cette institution.

### **I.3 Dépendance vis-à-vis des ressources et engagement de l'Etat dans l'extraction des ressources naturelles**

**Les ressources naturelles dominantes sont :**

Le fer, la pêche, le pétrole, l'or et le cuivre.

**L'importance des gisements connus et quelle est l'étendue des revenus générés**

**Pour le fer :**

- 21% des recettes de l'Etat
- 15% du PIB
- 48% des exportations
- 10,4 millions de tonnes par an

**Pour l'or :**

- 33 600 onces par an
- 3 millions de dollars américains en 2009
- Prévisions 2010: plus de 20 millions de dollars américains

**Pour la pêche :**

- 10 à 12% du PIB
- 40% des exportations
- 1 600 000 tonnes par an

**Pour le pétrole :**

- Réserves estimées à 123 millions de barils.
- 9 086 barils/ jour en moyenne
- 4 à 5 % du budget de l'État
- 500 millions de dollars (503 143, 17 exactement)

**NOTA:**

Les revenus de l'état mauritanien (rente uniquement) provenant de l'exploitation de Chinguetti sont : 89 millions USD en 2006, 46 millions USD en 2007, 55 millions USD en 2008 (effet augmentation vertigineuse des prix du pétrole jusqu'à 147 USD/baril) et 26 millions USD en 2009.

Source : [www.bcm.mr](http://www.bcm.mr)

**Gaz naturel:**

- réserves récupérables sont estimées 3 millions de pieds cubiques (84 milliards m3)

**Cuivre et or**

- L'investissement global du projet est de 67,7 millions de dollars américains
- 2009 : production de 380 000 tonnes de cuivre
- 2009: production de 240 000 d'onces d'or

La production des minerais est assez importantes. Les prévisions de 2010 laissent entrevoir une production plus importante. Néanmoins, il existe une nébulosité par rapport à la production réelle de l'or et, semble-t-il, une inégalité sur le partage de production dont seulement des miettes reviennent à l'Etat, sans rentrer dans les détails des dégâts environnementaux demeurés jusqu'ici impunis.

En tout état de cause, les revenus sont versés de l'Etat via le Trésor public qui les réaffecte aux besoins financiers récurrents de l'Etat. Il n'existe malheureusement pas de fonds pour les générations futures. Le niveau de production ainsi que les parts de l'Etat sur les productions sont en dessous de l'opportunité de la constitution dudit fonds.

**1.4 Législation**

**Les actes législatifs principaux concernant les ressources naturelles :**

- Le code de l'environnement : loi n° 2000-045 du 26 juillet 2000
- le code minier : loi n°99 019 du 23 juin 1999
- le code des hydrocarbures : l'ordonnance n°88 – 151 du 13 novembre 1988

L'existence de ces normes a eu comme effet une meilleure régulation du secteur.

Cet arsenal normatif est appliqué de manière neutre et rigoureuse. Il existe même une police minière qui doit veiller scrupuleusement à l'observation des normes en vigueur. Malheureusement les données statistiques sur le nombre d'infractions ne nous ont pas été disponibles.

### **En matière d'environnement**

Il y a un Code de l'environnement qui est en vigueur (loi n° 2000-045 du 26 juillet 2000). Ce texte législatif définit le cadre de l'évaluation d'impact environnemental (EIE) en Mauritanie.

C'est cette norme portant Code de l'environnement qui constitue le texte de base en matière environnementale. Une section entière y est consacrée à l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et dispose en son article 14 de ladite section que « Les activités susceptibles d'avoir les effets sensibles sur l'environnement sont soumises à une autorisation préalable du Ministère chargé de l'environnement. L'autorisation est accordée sur la base d'une étude d'impact environnemental ».

De même, il existe un décret spécifique relatif à l'étude d'impact Environnemental (décret n° 2004 -094 du 4 novembre 2004) modifié en 2007 par un autre décret (décret 2007-105) qui définit les conditions d'une étude d'impact environnemental et les sanctions encourues en cas d'inobservation des prescriptions légales.

Il a également été institué un fonds d'intervention sur l'environnement (FIE) réservé au financement des activités de prospection et de restauration liées aux conséquences de la dégradation de l'environnement.

Des dispositions pénales, allant de l'amende à l'emprisonnement, sont prévues pour sanctionner ceux qui auront enfreint les prescriptions environnementales. Ce sont les agents de l'administration habilités par le Ministère de l'environnement ou les officiers de police judiciaire à compétence spéciale ou tous autres agents qui constatent les violations de règles établies en matière environnementale.

Dans la pratique, le respect des dispositions n'est pas totalement effectif. Il y a beaucoup à faire de la part de la police des mines qui, rappelons-le assure :

- Le contrôle et l'inspection des opérateurs miniers
- Le suivi et la vérification du respect des engagements des opérateurs miniers
- La définition d'une check-list des normes et procédures à suivre en matière de contrôle sur le terrain
- L'exécution d'autres tâches liées à la police des mines en collaboration avec les autres administrations concernées.

En matière de poursuite, c'est le Ministère chargé de l'environnement ou son représentant qui sont chargés, à titre principal et dans intérêt général, de la poursuite des infractions commises et ce, sans préjudice des prérogatives reconnues au ministère public.

De même, les associations de protection de l'environnement peuvent être à l'origine du déclenchement de l'action publique.

## II- Transparence

### Présentation des industries extractives dans le cadre de l'ITIE

La Mauritanie dispose d'importantes ressources minières (fer, cuivre, or, etc.). Ces ressources comptent pour plus de la moitié des exportations. L'exportation du fer représentant 15 % du PIB (2007). Du cuivre et de l'or sont extraits de la mine de Guelb Moghrein non loin d'Akjoujt dans la région de l'Inchiri, à 260 km au nord-est de la capitale. Par ailleurs, de nouvelles réserves offshore de pétrole ont été découvertes et sont exploitées depuis 2006, venant s'ajouter aux réserves du champ pétrolier de Chinguetti, découvert en 2001. Les réserves de pétrole brut en Mauritanie sont estimées aux alentours de 600 millions de barils. Ce secteur tient donc une place de choix l'économie du pays.

### Statut de la mise en œuvre de l'ITIE

La Mauritanie a été acceptée en tant que Pays Candidat à l'ITIE le 27 septembre 2007. Le pays doit achever la validation avant une échéance fixée au 9 septembre 2010.

Le 20 septembre 2005, l'ancien Premier Ministre issu de la transition, Sidi Mohamed Ould Boubacar, avait déclaré l'intention du Gouvernement d'adhérer à l'ITIE.

Le 13 janvier 2006, le gouvernement a adopté le décret N° 2006-001 établissant un Comité National en charge de la mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie. Cette structure regroupe des représentants de toutes les parties prenantes concernées.

La Mauritanie a publié son premier rapport ITIE en mars 2007 et le second en juillet 2007. Du fait de la situation politique et des sanctions applicables au pays, le processus de mise en œuvre de l'ITIE en Mauritanie a été confronté à de nombreux défis du début de l'année 2008 jusqu'à l'été 2009. Le processus a été relancé en octobre 2009. La préparation du troisième rapport ITIE devrait débuter en mars 2010. Le processus de Validation a débuté en janvier 2010.

### Gouvernance de la mise en œuvre de l'ITIE

Le nouveau comité national formé en novembre 2009 est le groupe multipartite en charge de la mise en œuvre et du suivi de l'ITIE en Mauritanie. Il est également chargé de communiquer régulièrement des informations au niveau national et international. Le comité est actuellement composé de 30 membres, dont 8 représentants de l'administration, 8 représentants de l'industrie et 14 représentants de la société civile. Le Comité National de l'ITIE est présidé par le Conseiller économique du Premier Ministre, qui est également membre suppléant du Conseil d'Administration de l'EITI international (BOARD).

**Du point de vue institutionnel**, la Mauritanie a mis en place, en plus du Comité National ITIE, un Comité National de Suivi des Revenus des Hydrocarbures (CNSRH) par arrêté conjoint pris par le Ministre des Finances, le Ministre des Affaires Economiques et du Développement, le Ministre de l'Energie et du Pétrole et la Banque centrale de Mauritanie, portant création dudit Comité le 9 mai 2006. Ce comité, placé sous la présidence du Directeur du Trésor et de la Comptabilité Publique, a pour mission :

- d'assurer la prévision, le suivi et la vérification de la mobilisation des recettes de l'Etat provenant directement ou indirectement du secteur "amont" des hydrocarbures ; en particulier, il devra produire un échéancier mensuel sur 12 mois de ces revenus et un échéancier journalier sur le trimestre suivant ;
- de vérifier la conformité des déclarations de recettes avec les modèles élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE.

Les recettes de l'Etat objet du suivi du Comité sont celles du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) telles que définies par l'article 3 de l'Ordonnance n° 2006-08 portant création du FNRH. Le suivi de la mobilisation des revenus des hydrocarbures assuré par le CNSRH donne lieu à la production de rapports mensuels qui donne lieu à la tenue de réunion mensuelle.

Le FNRH est un compte offshore ouvert à la Banque de France au nom de l'Etat mauritanien ; il est rémunéré et reçoit la totalité des revenus des hydrocarbures.

Le fonctionnement du FNRH est placé sous le contrôle du Parlement.

Le FNRH est géré de sorte qu'il est possible d'avoir une idée de sa situation. Par exp. Son solde au 31 mars 2010 est d'environ 33,956 millions de Dollars US (33 956 373,44 USD), soit l'équivalent de 8,99 milliards d'ouguiya (8 991 647 686,91 UM).

### **La perception de la Mauritanie par rapport aux des symptômes de la « malédiction des ressources » (Dutch Disease ou maladie hollandaise// Etat rentier)**

De ce point de vue, nous n'en sommes pas arrivés à ce stade en Mauritanie. Il convient de signaler que même si la pauvreté frappe toujours un mauritanien sur deux - nonobstant l'existence des ressources extractives – on peut se permettre d'être optimiste et eu égard aux efforts déployés, porter notre espoir sur la réalisation de certaines projections sur le moyen et le long terme. Par ailleurs, les efforts de communication déployés dans le cadre de l'ITIE en Mauritanie ont permis d'installer un climat de confiance entre les différentes parties prenantes (Etat, société civile et compagnies extractives).

Un effort exclusif déployé dans les secteurs minier et pétrolier est sans doute de nature de nature à mettre la Mauritanie dans une situation de dépendance par rapport aux fluctuations des cours de ces ressources et des conséquences qui leur sont inhérentes. D'ou l'intérêt que revêt une politique de diversification de développement économique par l'exploration et l'exploitation des potentialités offertes par les secteurs secondaire et tertiaire. La Mauritanie abonde dans ce sens avec ce qui est en train de se réaliser dans le cadre des missions confiées à chaque département ministériel que coordonne le Premier Ministre. Toujours est-il que la Mauritanie est toujours sous le joug du secteur extractif nonobstant les stratégies et autres orientations qui avaient été mises sur pied il y a plus d'une décennie pour booster les autres secteurs. Il convient de signaler par ailleurs que les changements très fréquents de régimes et de ministres voire de cadres au sein de certaines structures clés ne constitue pas une opportunité et est facteur de blocages, et ne sont conséquemment pas favorables à un suivi efficient, continu et autoentretenu. En guise d'illustration, nous rappelons que les orientations du Gouvernement en 2003 en matière d'analyse d'impact de la réforme réglementaire pilotées par le Centre mauritanien d'analyse de Politiques (CMAP), sont restées depuis lors à "l'état de somnolence prolongées". C'est ainsi également que les conclusions et recommandations qui avaient été formulées dans le cadre des assises du commerce extérieur n'ont pas été littéralement suivies.

### **L'utilisation des revenus extractifs**

Ces revenus ne servent ni à la constitution de fonds pour les générations futures ni de fonds d'investissement. Ils sont plutôt utilisés pour alimenter le budget de l'Etat, pour combler le déficit budgétaire, et à alimenter les dépenses de lutte contre la pauvreté.

Cette stratégie d'affectation des revenus doit s'inscrire sur le court terme. A moyen et long terme, il serait impératif de penser à une alternative répondant plus aux principes de bonne gouvernance des industries extractives (mise en place d'un Fonds pour les générations futures, constitution d'un Fonds de réserve pour les périodes de soudure, etc.)

### **L'engagement du gouvernement par rapport à l'extraction des ressources naturelles (compagnies possédées par l'Etat, sociétés en Co-association, accords avec partage de la production etc.)**

Concernant le fer, l'Etat mauritanien détient 78,35% des actions de la SNIM. Quant à la SMH, elle est mauritanienne à 100% et est chargée de gérer la part de l'Etat sur la production d'hydrocarbures.

Le type de relations entre les sociétés étatiques, et l'Exécutif (quel genre de pouvoir détenus - le leadership - la détermination des mécanismes de supervision).

Les sociétés étatiques ont des liens évidents avec l'Exécutif dans la mesure où elles sont non seulement contrôlées par l'Exécutif mais aussi et surtout elles sont administrées par des commis de l'Etat. Mais il convient de retenir qu'il existe un conseil d'Administration chargé de définir et de superviser la gouvernance de la société. La main mise de l'Etat n'est donc pas absolue.

Hormis la SMH, qui gère le portefeuille de participation de l'Etat dans le gisement dans les gisements pétroliers, il n'existe pas d'autres compagnies qui jouent un rôle majeur dans le domaine et ayant une relation avec l'Etat car elles sont entièrement privées.

#### **2.1 Exploitation du budget**

##### **Accès au public aux informations sur le budget**

Il est ouvert au public dans la mesure où il est discuté avant d'être voté par l'assemblée nationale dont les représentants rendent compte à ceux qui les ont élus. Mieux encore, avant même son adoption, le budget est élaboré sous forme de projet soumis à la discussion des parlementaires puis il est publié.

Il convient de rappeler que le budget est aussi bien un acte prévisionnel qu'un acte d'autorisation. En Mauritanie, le Parlement est habilité à vérifier si son autorisation a été respectée. Le contrôle parlementaire s'effectue en cours d'exécution dans le cadre des lois de finances rectificatives, de même qu'en fin d'exécution (loi de règlement). Sur la base des lois de finances rectificatives intervenues en cours d'année, le Parlement est en droit d'avoir des explications de la part du Gouvernement sur les dépassements éventuels de crédits constatés. Il peut aussi, par les lois de règlement, intervenant à la fin de l'année budgétaire, exercer un contrôle a posteriori en constatant le montant définitif des encaissements des recettes et des ordonnancements des dépenses se rapportant à l'exercice. Le projet de loi de règlement doit être accompagné de la déclaration générale de conformité entre les comptes des comptables et la comptabilité des ordonnateurs.

En dehors du cadre parlementaire, les discussions sur les questions budgétaires ne concernent généralement que les OSC qui abordent ces questions à travers les mécanismes de la

publication de ce qui a été payé (Coalition PCQVP), le contrôle citoyen de l'action publique et l'initiative sur la transparence des industries extractives. Les services rendus par les OSC aux populations en termes d'informations sur les questions budgétaires sont plus effectifs que ceux que leur rendent les parlementaires. La Cour des comptes, l'IGE et l'inspection des Finances exercent aussi un contrôle sur le budget.

### **La situation de la Mauritanie par rapport à l'indice ouvert du budget ([openbudgetindex.org](http://openbudgetindex.org)) et ses implications**

La Mauritanie n'est pas encore partie prenante aux activités faites dans ce cadre.

## **2.2 Transparence des revenus**

### **Exécution des différents appels d'offres pour les concessions et les contrats**

Les appels d'offres pour les concessions et contrats sont exécutés suivant les normes en vigueur (législation pétrolière et minière). Il existe d'ailleurs un cadastre minier ainsi qu'une police minière qui assurent le suivi et la supervision des concessions ; une fois le permis attribué, il est publié en conseil des ministres. Même si l'article 3-2 de l'Ordonnance n° 88.151 relative au régime juridique et fiscal de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures dispose que l'attribution de blocs « se fera par appel d'offres international ou par toute autre procédure permettant de procurer à l'Etat mauritanien les conditions les plus favorables ».

Toutefois, convient-il de signaler que tous les blocs ont été attribués par négociation directe en raison de l'absence de données sur les bassins sédimentaires. Les procédures sont, en ce moment même, en train d'être revues car le nouveau code des hydrocarbures a été soumis à l'assemblée nationale et a été approuvé. Mais pour le moment les questions d'attribution des blocs sont diligentées par le Ministère du Pétrole avec l'appui technique de la SMH. Une fois le dossier ficelé, le Ministre désigne une commission d'attribution composée de techniciens du secteur pétrolier et énergétique.

| Pour le principe, une telle procédure n'est pas un gage de transparence.

Par contre, pour les marchés couramment connus, leur régulation est organisée par la Commission Centrale des Marchés (CCM), composée de conseillers et de représentants de quelques départements ministériels. Les résultats des appels d'offres sont systématiquement publiés au Quotidien National Horizons et dans le site de la CCM. Cette Commission est sous la tutelle du Premier Ministère.

Les compagnies qui opèrent en Mauritanie publient ce qu'elles payent au gouvernement. De son côté, le gouvernement publie ce qu'il reçoit en termes de revenus et conformément aux règles de l'ITIE. C'est le cas de la SNIM, de Tasiast, TOTAL, etc. Les paiements ainsi effectués sont d'ailleurs publiés dans le rapport annuel ITIE mais de façon agrégée.

Les primes à la signature (des contrats) sont effectivement publiées.

Statutairement, la Mauritanie est un pays ayant adopté le module EITI.

### 2.3 Transparence des dépenses

Les dépenses du gouvernement ne font pas l'objet de publication mais elles sont contrôlées par l'IGE, la Cours des Comptes, le Contrôle Financier et d'autres mécanismes d'audit interne et externe.

Même si la fameuse Transparence++ n'a pas été finalement instituée en Mauritanie, il n'est pas impossible pour le public d'avoir des informations sur la trace des dépenses publiques via le Trésor Public, la Banque Centrale ou le MAED par des canaux plus ou moins officiels si les informations ne sont pas disponibles en ligne. Assez souvent, ce sont des députés qui divulguent des informations en plein débat à l'Assemblée nationale.

Du côté de la société civile, des efforts colossaux sont déployés par la CM-PCQVP pour pousser l'Etat à faciliter l'accès à l'information budgétaire au profit des populations qui en manifestent le souhait.

La société civile est en train de faire un travail de réseautage pour faciliter les échanges d'expérience et d'informations sur ces questions avec des OSC des pays dans lesquels certains mécanismes ont fait école.

Hormis la SNIM qui, nous l'avons dit çà et là, a créé une fondation dite Fondation SNIM et fait des actions pour aider les populations établies dans ses zones d'exploration et d'exploitation afin qu'elles aient accès à certains services de base (eau, électricité, route, soins de sante, infrastructures éducatives, etc.), les autres operateurs n'ont certes pas encore atteint ce niveau d'appui de la SNIM mais essayent tant bien que mal à réaliser des œuvres sociales.

Il va sans dire que les populations ne bénéficient qu'indirectement de l'exploitation des ressources. Il serait convenable et plus équitable de permettre aux communautés de bénéficier directement des revenus.

A notre connaissance, il n'y a pas encore eu d'expropriation ou déplacement de populations dans le cadre des activités extractives. Toutefois, en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, les règles du droit commun seront systématiquement appliquées (réinstallation et indemnisation financière).

Le niveau de la corruption est élevé car la Mauritanie est classée 130<sup>ième</sup> en 2009 par rapport à l'indice de perception de la corruption. C'est la raison pour laquelle le gouvernement actuel a fait de la lutte contre la corruption et la gabegie son cheval de bataille.

Le Gouvernement actuel est en train d'engager de vastes actions de lutte contre la corruption et la gabegie. Une stratégie nationale de lutte contre a déjà été élaborée. Une campagne nationale pour la promotion de l'intégrité a été lancée depuis 2008 avec l'appui du PNUD. Aucun secteur n'est épargné par la corruption, même le secteur. Par conséquent, les actions engagées sont globales. La société civile, de son côté et par des actions de sensibilisation et de plaidoyer, ne ménage aucun effort pour contribuer à l'éradication de ce mal non moins pernicieux pour la Mauritanie.

Supprimé : ¶

### 2.4 Access à l'information

Il existe çà et là des textes ou des dispositions législatives relatifs à l'accès à l'information. A titre indicatif nous pouvons citer :

- l'Ordonnance n° 91. 022 du 20 Juillet 1991 portant Constitution de la République Islamique de Mauritanie (Journal Officiel du 30 Juillet 1991, p. 446) ; Cette constitution garantit tous les droits qui ne portent pas atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- le Projet de loi d'orientation relative à la société de l'information,

Ce projet de loi consacre le droit d'accès à l'information publique en son article 4.

- L'Ordonnance n°91 - 023 du 25 Juillet 1991 relative à la liberté de la presse (J.O. 764 du 15 Août 1991) ;

Cette ordonnance a pour objet de définir les conditions d'exercice de la liberté d'expression et de communication des idées et des opinions politiques ainsi que les sanctions applicables en cas d'infraction aux règles organisant cette liberté

Les lois et règlements sont publiés au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie et sont classés par année de parution. Mieux encore, l'Etat est en train de faire des efforts de publication en ligne de ces textes dont ceux dits textes de base sont tous disponibles en ligne. Il existe un service du Journal Officiel et de la Traduction placé sous tutelle du Secrétariat Général du Gouvernement qui coordonne toutes ces activités. Toutefois, il est assez souvent soulevé un problème de qualité de l'impression et de traduction.

La société civile a toujours joué un rôle de plaidoyer pour l'accès à l'information publique. C'est la raison pour laquelle il a été constaté quelques améliorations même s'il y a beaucoup à faire.

Les informations publiques relatives aux politiques et aux actions du gouvernement sont censées être fiables mais elles ne sont pas à l'abri de certaines critiques de la part de la presse ou de l'opposition. D'où l'importance que revêt la nécessité pour certains organes étatiques de se remettre en cause aux fins d'une amélioration du contenu des informations à leur disposition et une facilité de leur accès.

### **3. Responsabilité et participation**

La responsabilité et la participation de la société civile mauritanienne n'ont pas encore été rendues effectives en raison des blocages structurels qui affectent la plupart des entités qui la composent, même s'il existe quelques cas isolés d'actions soutenues et autoentretenues pertinentes.

Il convient de rappeler que la société civile mauritanienne est confrontée à divers problèmes comme :

- la politisation des certaines OSC ;
- la non spécialisation ;
- le manque d'expertise dans les domaines d'intervention ;
- le manque de moyens et d'organisation ;
- les tiraillements au sein des réseaux ;
- la méconnaissance du rôle de la société civile ;
- l'absence de culture citoyenne.

#### **3.1 Espaces de participation**

Il existe une société civile qui, à notre sens, a souvent du mal à faire la part des choses entre la politique et le militantisme dans le cadre de la société civile. Les tiraillements entre ces différents groupes sont monnaie courante. Cette société civile se regroupe autour de trois principaux réseaux : le Forum des Organisations Nationales des Droits de l'Homme (FONADH), le Cyber Forum de la Société civile et la Plateforme des Acteurs non étatiques.

A ces réseaux s'ajoute une Commission Nationale des Droits de l'Homme qui est assez proche de l'Exécutif. La Coalition Mauritanienne PCQVP fait partie des deux premiers réseaux.

Dans le contexte actuel, il est possible de faire la distinction entre le Parlement et l'Exécutif en ce qu'ils sont littéralement distincts ; mieux encore chacun est en train de jouer le rôle qui lui est dévolu même s'il existe des tentatives d'influence de l'Exécutif vis-à-vis du législatif.

Mais il convient de souligner qu'à moyen terme, le contexte risque de changer car l'Exécutif ne ménage aucun effort pour éjecter l'actuel Président de l'Assemblée nationale considérée comme étant trop critique vis-à-vis de l'Etat.

### **Caractéristiques de ces espaces**

La contestation quasi continue est monnaie courante dans la sphère de la société civile. Cette société civile se doit d'inscrire ses actions dans une optique de contestation/participation afin de franchir d'autres étapes. Lorsqu'il y a contestation, il doit y avoir préalablement identification de l'objet et de la cause de cette contestation. Ensuite, une fois ces deux paramètres identifiés, les OSC doivent ensemble fédérer leurs efforts pour trouver la meilleure des solutions possibles. Mais cette contestation ne doit pas être partisane ni excessive et se doit d'avoir des visées constructives. Car des contestations continues ne débouchent que sur une impasse défavorable au développement des OSC.

Dans le principe, aucun problème ne se pose car les parlementaires, censés représenter le peuple, y sont largement impliqués. La démarche est donc inclusive.

### **Le degré d'activité et d'indépendance des médias**

Il est assez faible car les médias font très souvent l'objet d'intimidation et de censure. Certains journalistes ont même connus l'univers carcéral. Il existe pourtant des organes de régulation de la presse ainsi qu'une législation qui en garantit l'activité et l'indépendance.

### **Le rôle de la société civile dans le processus de l'EITI**

Il est important car elle est partie prenante à part entière. Sur les 30 membres du Comité National ITIE, 14 sont issus de la société civile. Leurs contributions ont été très effectives au sein du Comité National ITIE.

### **3.2 Capacité de société et modes civils et modes d'engagement**

La société civile est divisée, dispersée est assez politisée pour certaines d'entre-elles. Il y a lieu, pour elle, de redéfinir sa place et son rôle. Cette division de la société civile est, d'une part due en partie de l'infiltration par l'Etat de faux militants pour freiner les activités de certaines organisations jugées assez dansgereuses pour la crédibilité de l'Etat. D'autre part, cette division est perçue comme étant le résultat de la forte politisation de certains militants qui, à notre sens, se refusent de faire la part des choses entre la sphère politique et le monde associatif.

Il y a tout de même des acteurs qui se sont organisés et interviennent régulièrement. On peut citer le Forum des Organisations Nationales des Droits de l'Homme (FONADH), le Cyber

Forum de la Société civile et la Plateforme des Acteurs non étatiques. Elles sont basées à Nouakchott. Certaines d'entre-elles collaborent avec des ONG nationales implantées à l'intérieur.

Le degré de capacité de la société civile est assez faible si l'on raisonne en termes de globalité. Mais l'espoir ne doit pas être perdu ; tout est possible et rien n'est perdu d'avance. Il faut impérativement que les OSC se ressaisissent. D'après notre constat, il y a, entre autres problèmes et comme nous l'avions tantôt, souligné des problèmes de formation et de renforcement des capacités de ces OSC. La marginalisation du réseautage et des échanges avec d'autres OSC font que nos OSC ne peuvent jamais tirer des leçons par rapports aux réalisations des OSC étrangères (best practices). Au Maroc, en Algérie, au Sénégal, au Mali ce sont des universitaires et personnes hautement qualifiées qui sont membres de certaines OSC. Il n'en est pas ainsi en Mauritanie ou certains utilisent les OSC à des fins politiques personnels ou tout simplement en font un tremplin pour gagner leur pain quotidien. Ce qui débouche sur des résultats qui laissent à désirer. Ce qui fait finalement que la participation citoyenne se fait avec beaucoup de difficultés.

En revanche, certaines OSC arrivent à se faire entendre et à réaliser des actions encourageantes (SOS Esclave, AMFCF, LMDH, AMDH, etc.).

### **Le degré d'engagement de la société civile avec le gouvernement**

L'engagement de la société civile d'avec le gouvernement se sent dans une certaine mesure en ce qu'il existe même une Direction exclusivement créée pour entretenir les relations entre l'Etat et la société civile. Ce qui fait que, nonobstant certains tiraillements, nous pouvons quand même remarquer une certaine volonté politique d'impliquer la société civile dans certaines orientations de l'Etat. Si aujourd'hui par rapport au passif humanitaire il y a eu des avancées, c'est en raison de la conjugaison des efforts Etat/ société civile que beaucoup de réfugiés sont en train d'être réinstallés en Mauritanie. De même, c'est grâce à un travail en profondeur que SOS Esclave est arrivée à pousser l'Etat à faire face à ses responsabilités pour rendre opérationnels les textes en vigueur. En matière d'environnement, des droits de la femme, de l'enfant, de lutte contre la corruption, etc. l'Etat s'est joint à la société civile pour trouver des solutions concrètes à des problèmes réels qui se posent.

## **4. Profils organisationnels**

Les ONGs actives focalisent leurs actions dans trois domaines essentiellement qui se recoupent d'avec les préoccupations des différentes parties prenantes.

### **4.1 Organisation A**

#### **Présentation générale**

La Coalition Mauritanienne "*PCQVP*" (Publiez Ce que Vous Payez) est un réseau composé de 23 organisations de la Société Civile, aux côtés de groupes actifs d'Ong de défense des droits de l'homme, de lutte contre l'environnement, de promotion de la liberté de la presse. Elle est pratiquement née la même année que le Comité National ITIE en 2005. Elle est fonctionnelle puisqu'elle dispose d'un personnel, de locaux et produit annuellement des rapports d'activités. Le Président de cette Coalition est membre du Comité National ITIE.

Le manque de vision claire et de moyens financiers est de nature à paralyser certaines de ses a

#### **Domaines d'activité**

- Bonne Gouvernance

Et plus spécifiquement dans le contrôle de traçabilité des recettes (versements effectués par les compagnies extractives et encaissement effectué par l'Etat).

Actions déjà réalisées :

- Atelier sur le contrôle citoyen de l'action publique
- Des journées de sensibilisation contre la corruption
- Des journées de réflexion sur la traçabilité des revenus
- De séminaires de formation sur l'ITIE et la lecture des documents financiers et la lecture budgétaire

Des résultats concrets ont été obtenus et beaucoup de parties prenantes à ces activités ont pu renforcer leurs capacités sur les questions précitées.

### **Information / contact**

Wane Ibra Mamadou, Président de la CM /PCQVP, Rencontre Citoyenne, Tevragh Zeina, Ilot C, Villa 36, Nouakchott – Mauritanie, téléphone : 525 04 55 ou à l'adresse suivante : pcqvpcm@yahoo.fr ou pcqvp.mauritanie@yahoo.fr

### **4.2 Organisation B**

AMFCF (Association Mauritanienne des femmes Chefs de Famille) a été créée en 1999 (récépissé numéro 0629/MIPT du 17 août 1999).

#### **Domaines d'activité**

C'est une organisation de défense des droits humains axée sur les droits de la femme.

Et plus spécifiquement dans la sensibilisation des journalistes et plaidoyer pour un impact financier réel des ressources extractives vis-à-vis des populations et accès aux droits économiques et sociaux.

Cette ONG qui est dirigée par une femme très dynamique, est l'une des plus actives en Mauritanie. Sa présidente a maintes fois été primée à l'étranger.

Depuis sa création a entrepris d'énormes réalisations à Nouakchott et à l'intérieur du pays. C'est ainsi que dans les domaines du micro finance et la lutte contre la pauvreté, l'AMFCF en relation avec ses partenaires a appuyé 4 Coopératives féminines pour démarrer des activités génératrices de revenus. Cet appui s'élève à 3.340.000 UM

Elle travaille beaucoup et efficacement avec le Mouvement Mondial des Femmes et l'Association Mondiale des Femmes Francophones (AMFF).

#### **Information / contact**

Mme Aminetou Mint Moctar, Présidente de l'Association *mauritanienne* des femmes chefs de familles (AMFCF)

Siège Social : Nouakchott sis îlot A Tevragh Zeïna

Téléphone : +222 529 17 89  
Fax : +222 529 89 17  
Portables : +222 641 25 18  
Email : [amiely2000@yahoo.fr](mailto:amiely2000@yahoo.fr)

### **4.3 Organisation C**

ONG Clean Beach.

Elle a été créée le 29 mars 2001. Ses actions sont orientées sur la protection de l'environnement en milieu marin. Son président est membre du Comité National ITIE. Cette ONG est bien resautée et est point focal du réseau Océan Mondial basée en France (Boulogne sur mer).

#### **Domaines d'activité**

- Protection de l'environnement

Et plus spécifiquement dans le cadre de Plaidoyers pour la défense des zones protégées en milieu marin.

Cette ONG manque également de moyens financiers et matériels mais elle arrive à faire de la sensibilisation sur les problèmes posés par la pollution marine et sur d'autres questions liées à l'exploitation des ressources extractives en Mauritanie.

Clean Beach Mauritanie,  
Mohamed Mahmoud O/ Dahi, Président  
Tel +222 231 51 55  
E-mail: [clean\\_beachmr@yahoo.fr](mailto:clean_beachmr@yahoo.fr)

## **VI. Profils Sociétés**

### **5.1 Compagnie 1**

**La SNIM sem :**  
Elle a été créée en 1963.

#### **Contacts**

**Siège social**  
**Nouadhibou**  
**Mauritanie**  
**BP 42**  
**Tel : +222 574 51 74**  
**Fax : +222 574 53 96**  
**Email : [snim@snim.com](mailto:snim@snim.com)**

**Les principales opérations de la compagnie**

La Société a pour objet : l'extraction et la commercialisation du minerai de Fer ainsi que la promotion de la recherche et l'exploitation des ressources minérales.

### **Les antécédents (carrière) dans le pays**

Il s'agit ici de la première ressource exploitée avant par la MIFERMA (Mines de fer de Mauritanie) avant la nationalisation.

### **Quel type de responsabilité sociale est en place**

Il y a une responsabilité effective en ce que cette compagnie s'est attelée à réaliser des œuvres aussi bien pour les travailleurs qu'au profit des populations de Nouadhibou et de Zouerate. Une fondation dite Fondation SNIM pour le Développement régional et la réinsertion des retraités.

Elle participe à la lutte contre la pauvreté dans ces régions en menant notamment les actions suivantes :

- identification des potentiels locaux de croissance et des créneaux porteurs susceptibles de générer des emplois et des revenus durables;
- appui technique à la mise en œuvre des plans de développement communaux;
- participation au montage, à l'exécution et au suivi des projets en collaboration avec les responsables des collectivités locales et les porteurs de projets;
- mise en place d'instruments de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets approuvés;
- développement d'institutions de micro finance au sein des populations concernées;
- promotion de l'esprit d'entreprise par des programmes de formation/assistance et encouragement des échanges sur les expériences réussies de lutte contre la pauvreté.

Depuis son lancement, la Fondation SNIM a déjà mis en place un système de financement décentralisé adapté aux besoins et capacités des bénéficiaires. Elle dispose aujourd'hui de deux caisses de crédit opérationnelles implantées à Nouadhibou et à Zouerate. Ces caisses ont aidé à la réalisation de plus de 80 microprojets. Dans le cadre de la construction des infrastructures de base, la Fondation a équipé le centre de santé de Boulenouar et a construit des écoles à Tmeimichatt, Choum et à Touajil.

La SNIM, en collaboration avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement, joue un rôle socio-économique primordial dans la promotion du développement durable en Mauritanie, notamment le long de la voie ferrée reliant Zouérate à Nouadhibou sur 700 km.

La SNIM est une entreprise citoyenne socialement responsable et économiquement viable qui place l'élément humain au cœur de ses préoccupations et de ses politiques de développement. Elle contribue à la lutte contre la pauvreté et le chômage par l'offre de milliers d'emplois. Par ailleurs, elle participe à l'essor de l'économie du pays avec en 2008 15% au PIB, 48% aux exportations et 21% au budget de l'Etat.

La SNIM offre aussi aux populations du couloir Nouadhibou-Zouerate plusieurs services de base:

- la fourniture d'eau et d'électricité aux populations de Zouérate et de **F'Dérick**;
- la distribution gratuite d'eau potable aux populations installées le long de la voie ferrée;

- la fourniture gratuite de l'électricité aux populations installées à proximité des bases de la voie ferrée;
- le transport quotidien, par train, des personnes et des biens entre Nouadhibou et Zouérate;
- une assistance médicale aux populations du couloir Nouadhibou- Zouérate;
- un appui budgétaire annuel aux communes du couloir Nouadhibou-Zouérate;
- etc.

## 5.2 Compagnie 2

### PETRONAS

Il s'agit d'une firme malaisienne qui a racheté l'ensemble des avoirs en Mauritanie de la compagnie australienne Woodside Mauritanie contre une enveloppe de 418 millions de dollars UE. C'est elle qui exploite le champ pétrolier offshore Chinguitti.

#### Le type de responsabilité sociale en place

Il est difficile de donner une bonne impression à cette compagnie en matière de responsabilité sociale tellement elle est difficilement accessible.

#### Coordonnées

**PETRONAS, Ilot C zone Ksar**

**BP 2034 Nouakchott – Mauritanie**

**E-mail :** [tahould.zein@woodside.com.au](mailto:tahould.zein@woodside.com.au), [tah.ouldzein@avaconseil.com](mailto:tah.ouldzein@avaconseil.com)

## 5.3 Compagnie 3

### Tasiast Mauritanie Limited

Il est permis de dire que la Mauritanie pourrait figurer parmi les grands producteurs et exportateurs de l'or jaune. Car avec la conclusion d'un avenant à la convention minière liant l'Etat mauritanien à la société Tasiast Mauritanie Limited (TML), la rente annuelle générée par l'exploitation de l'or du pays sera multipliée par 7 en 2009 et 2010, passant ainsi de 3 millions de dollars en 2009 à plus de 20 millions de dollars américains l'année prochaine. De sources officielles, cet avenant prévoit de porter la production annuelle de 130.000 onces en moyenne à plus de 275.000 onces.

A noter que la société Tasiast Mauritanie Limited est une filiale de la société Red Back mining inc, basée à Vancouver, au Canada, qui exploite les gisements d'or en Mauritanie, situés à environ 250 kilomètres au nord de la capitale, Nouakchott.

#### Le type de responsabilité sociale en place

Il ne nous a pas été permis d'avoir des informations sur ce qui a été réalisée par la compagnie Tasiast Mauritania Limited pour apporter sa contribution au développement local et améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les zones d'intervention de cette compagnie. Les seules informations sont celles qui sont afférentes à la mise en place de certaines œuvres sociales, une mosquée ainsi qu'une équipe de football. A signaler que de petits incidents pouvant avoir des effets perniciose sur l'environnement peuvent être signalés, en raison surtout de l'utilisation de produits chimiques dans le traitement des produits.

## 5.4 Compagnie 4

### Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH)

La SMH a été créée le 7 novembre 2005 pour assurer la gestion du portefeuille de participation de l'Etat mauritanien dans les gisements pétroliers, d'une part. De l'autre, elle s'attèle au renforcement des capacités des cadres locaux.

#### Le type de responsabilité sociale en place

En plus de la promotion de l'emploi des locaux, la SMH, a beaucoup œuvré à la formation cadres travaillant dans le secteur des hydrocarbures et a fait du transfert de compétence et de technologie son cheval de bataille.

Coordonnées

SMH, BP 4344 Nouakchott – Mauritanie

E-mail : [chemsdine@smh.mr](mailto:chemsdine@smh.mr)

## 5.4 Compagnie 4

### MCM

Elle a été créée en 2004, la MCM est le fruit d'un partenariat entre la société canadienne First Quantum Mineral qui détient 80%, la firme émiratie Wadi Arrawda, avec 19% et l'australienne General Gold International (1%).

Un investissement de l'ordre de 100 millions de dollars US a été mobilisé pour l'installation de l'usine qui permettra une production annuelle attendue de 120.000 tonnes de concentré renfermant plus de 60.000 onces d'or, soit environ 2 tonnes par an.

Outre les opportunités d'emploi, des œuvres à caractère social sont réalisées pour permettre aux populations de bénéficier, dans une certaine mesure des fruits de l'exploitation des richesses au niveaux de leurs localités.

## VI- L'environnement des affaires

En dépit de son mauvais classement dans les derniers rapports de la Banque mondiale sur la facilité à faire des affaires et de sa régression de 10 points (Doing Business) (157<sup>ième</sup> en 2010 et 166 en 2009) et de nombreuses contraintes identifiées par différentes études, la Mauritanie dispose d'énormes atouts pour attirer les investissements étrangers et améliorer sa croissance économique.

En octobre dernier, l'équipe chargée du secteur privé à la Banque mondiale a séjourné en Mauritanie dans le cadre de la reprise formelle des opérations après 12 mois de gel lié à la crise politico-sociale qui avait secoué le pays. Ainsi, le projet BEEP, qui porte sur l'amélioration du climat des affaires, a été relancé et ses activités à venir validées.

Pour mieux améliorer ses performances et tirer profit de ses ressources avantageuses, la Mauritanie a bénéficié en 2008 d'une enveloppe de 5 millions de dollars dans le cadre de la convention BEEP — (l'accord prévoit un montant additionnel de 5 millions de dollars). Le BEEP devrait principalement jouer un rôle catalytique en s'attaquant en priorités aux goulots d'étranglement relevés par deux études antérieures, le FSAP et l'ICA qui sont véritablement à l'origine de sa naissance. Compte tenu des ressources très faibles, les experts de la Banque

mondiale travaillent avec les autorités pour bien identifier les activités à inclure dans l'enveloppe.

### **Appui technique de la Banque mondiale**

A l'instar de nombreux pays africains, l'économie mauritanienne s'est très vite ouverte à l'investissement privé au début des années 90. Depuis lors, la Banque mondiale a soutenu les pouvoirs publics dans leur stratégie visant à créer un environnement favorable aux affaires, notamment par une assistance technique pour la mise en œuvre de réformes institutionnelles.

Plusieurs études ont été réalisées par les équipes de la Banque pour identifier les facteurs les plus contraignants à l'éclosion d'un secteur privé comme source de croissance durable. L'actuelle Stratégie d'Aide Pays (CAS) adoptée en juillet 2007 à Washington met l'accent sur le rôle crucial des investisseurs privés dans le développement de la Mauritanie. Les contraintes, elles, ont cependant été déjà identifiées dès 2006 grâce au FSAP (Programme d'Evaluation du Secteur Financier), une étude conjointe Banque Mondiale et Fonds Monétaire International. Le FSAP a identifié les points de blocages et les recommandations en termes de réformes afin de relancer l'accès aux financements privés internes et externes qui constituent un obstacle majeur dans les pays en voie de développement.

Toujours en 2006, une autre étude fut réalisée pour permettre aux pouvoirs publics et aux investisseurs privés d'affiner leur connaissance de l'environnement des affaires et, partant, d'agir sur les facteurs contraignants. Il s'agit de L'ICA (Evaluation du Climat des Affaires) qui est une étude tirée d'une enquête auprès des opérateurs privés locaux et internationaux, formels et informels en Mauritanie. Plus de 100 opérateurs privés et divers représentants de l'administration avaient assisté à sa validation en 2008 à Nouakchott. Ce processus de validation a constitué un forum de dialogue pour discuter des thématiques importantes telles que la fiscalité, les infrastructures et la gouvernance.

Plus récents, les rapports portant sur les indicateurs de facilité à faire des affaires (Doing Business) élaborés par la Banque. En deux ans, la Mauritanie a perdu 5 points, passant de 161 en 2008 à 166 sur 181 pays en 2009. La Mauritanie se situe donc dans la médiane du groupe le plus mal noté du rapport à savoir l'Afrique subsaharienne.

### **Les réformes du secteur privé**

Des réformes dans le secteur privé, la Mauritanie pourrait en tirer le meilleur avantage en les combinant avec une politique sociale qui protège les plus démunis. Les freins au déploiement à grande échelle d'investissements privés sont toujours présents, même s'il faut reconnaître des améliorations au niveau de la démonopolisation du marché financier bancaire, avec l'arrivée de deux banques étrangères, suite aux recommandations de la mission conjointe Banque mondiale et FMI pour le programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de février-mars 2006. Cette ouverture vers les capitaux étrangers a eu pour principal effet la diminution des taux d'intérêts d'environ 8 points, améliorant ainsi l'accès au financement des entreprises. Il y a lieu de mentionner également des efforts encourageants que la Banque centrale a entrepris ces derniers temps, notamment les instructions pour accompagner les nouvelles ordonnances sur la loi bancaire et celle relative à la micro-finance.

Parmi les autres retombées des recommandations faites par la Banque, il faudrait noter:

- Amélioration du cadre institutionnel au niveau du Secteur Financier, avec l'ouverture du marché et la mise en place de nouvelles lois, ainsi qu'une plus grande visibilité du rôle central de la BCM
- Validation par les parties prenantes des études relatives aux contraintes qui touchent aussi bien l'investissement que la promotion du secteur privé national.

- En revanche, il y a lieu de souligner certaines faiblesses, notamment :
  - le manque de clarté et de précision de la part de l'Etat sur l'identification et la mise en place d'une stratégie ou politique du secteur privé. Les taux d'investissements étrangers dans le pays restent faibles, en comparaison avec la région et les opportunités.
  - La politique de promotion du secteur privé reste aussi sans vision à long terme

Autre aspect crucial pour réussir un bon ancrage du secteur privé dans le développement du pays, l'incontournable réforme du secteur de la justice et la mise en place d'une stratégie de lutte contre la corruption qui reste encore un phénomène assez répandu dans le milieu des affaires. Il est quand même permis de souligner les efforts qui sont en train d'être déployés par le Commissariat à la Promotion des Investissements. De même, l'adoption des modifications du Code des marchés devraient sans nul doute contribuer à assainir davantage l'environnement des affaires en Mauritanie.

## VII. Références

### Liste de toutes les références

	Référence	Institution/ Compagnie	Coordonnées
1	La situation et les perspectives de l'activité pétrolière en Mauritanie  <b>Ismail Abdel Vetah</b> Ingénieur spécialiste en Développement et Exploitation des Gisements d'hydrocarbures et en Finance	Consultant	<b>E-mail :</b> vetah_ismail@yahoo.fr <b>Mobile :</b> +222 631 54 51
2	Jeune Afrique	Rubrique PAYS, Mauritanie	<a href="http://www.jeuneafrique.com">www.jeuneafrique.com</a>
3	Rapport National ITIE 2005 Rapport National ITIE 2006	<i>Comité National de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives</i>	<a href="mailto:bpapaamadou@yahoo.fr">bpapaamadou@yahoo.fr</a> <a href="mailto:amadouba@mauritania.mr">amadouba@mauritania.mr</a> BP 2735 Nouakchott – Mauritanie <a href="http://www.cnitie.mr">www.cnitie.mr</a>
4	Rapports sur les revenus pétroliers 2010		<a href="http://www.tresor.mr">www.tresor.mr</a>
5	SNIM, Rapport annuel 2008	<i>Société Nationale Industrielle et Minière</i>	<a href="mailto:contact@snim.com">contact@snim.com</a> <a href="http://www.snim.com">www.snim.com</a>
6	Pétrole et développement n°3 – février 2008	Revue Pétrole et Développement	BP 4344 Nouakchott – Mauritanie <i>E-mail:</i> <a href="mailto:revue_smh@yahoo.com">revue_smh@yahoo.com</a>
7	Ministère des Minis et de l'Industrie		<a href="http://www.mines.gov.mr">www.mines.gov.mr</a>
8	Ministère du Pétrole et de l'Energie		<a href="http://www.petrole.gov.mr">www.petrole.gov.mr</a>
9	<b>Par Mohamed Fouad Barrada</b> , Le Pétrole en Mauritanie <a href="http://www.click4mauritania.com">www.click4mauritania.com</a>	<i>Presse</i>	in <a href="http://www.click4mauritania.com">www.click4mauritania.com</a>
10	Note de conjoncture économique, quatrième trimestre, décembre 2008	Banque Centrale de Mauritanie	<a href="http://www.bcm.mr">www.bcm.mr</a>
11	Forum économique, mai 2005 Les potentiels dans le secteur minier,	Lô Khalidou, consultant	Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques (CMAP)
12	Analyse de la situation et des perspectives du développement humain durable et de l'atteinte des OMD en Mauritanie, août 2009	Centre Mauritanien d'Analyse de Politiques (CMAP)	Ilot D 33 – BP 1193 Nouakchott – Mauritanie <a href="mailto:info@cmap.mr">info@cmap.mr</a> , <a href="http://www.cmap.mr">www.cmap.mr</a> +222 525 97 82 +222 525 84 38
13	Projet de Rapport de validation de l'ITIE Mauritanie 2010	Hugues Rénaux	Cabinet CAC 75
14	Rapport du Coordinateur Résident 2006	PNUD	<a href="http://www.pnud.mr">www.pnud.mr</a>
15	Mauritanie, rapport sur la liberté d'expression, ARTICLE 19 juin 2007	Campagne mondiale sur la liberté d'expression	ARTICLE 19, 6-8 Amwell Street, London EC1R 1UQ, United Kingdom Tel +44 20 7278 9292 · Fax +44 20 7278 7660 · <a href="mailto:info@article19.org">info@article19.org</a> · <a href="http://www.article19.org">http://www.article19.org</a>